



Compte rendu du Comité Social d'Administration Local du 25 mai 2023

I. Nouveau réseau de proximité au 1^{er} septembre

A. Transfert de la trésorerie de Phalsbourg vers le SGC de Sarrebourg

Les documents présentés restent encore et toujours de type générique. Le SGC est présenté comme une structure où tout se passe pour le mieux dans le meilleur des mondes, avec des facilités concernant les conditions de travail, la pose de congés etc. Cependant, les expériences passées de la mise en place de telles structures et les échos de nos collègues de travail dépeignent une toute autre réalité. Ces postes sont connus pour être quasiment tous en sous effectif chronique en Moselle, nous pouvons, par exemple, citer la création de 7 emplois éligibles à la prime d'attractivité exclusivement au sein de SGC afin de pourvoir au manque de postulants (-5 au SGC d'Hayange en septembre 2022).

Les agents rencontrant déjà des problèmes pour stationner sur le parking du personnel, la CGT Finances Publiques a interrogé la Direction sur les capacités à terme, avec l'absorption de deux nouvelles structures (Phalsbourg et Lorquin).

Pour la Direction, il ne semble pas y avoir de sujet concernant les places disponibles, d'après son constat lors des visites du site de Sarrebourg.

B. Mise en place du Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL)

Les documents types présentés ne permettent aucun bilan contradictoire. La CGT souhaiterait connaître le niveau de satisfaction des ordonnateurs sur ce dispositif, ainsi que celui des agents affectés sur ces postes. Au début de la mise en place de CDL, nous avons pu constater de nombreuses vacances de postes suite à défaut de candidatures, obligeant la Direction à les publier sur les bourses de l'emploi public. En effet, ces postes ont la particularité de comprendre un panel conséquent d'activités, les agents peuvent se sentir isolés du reste de leur service et ressentir des problèmes de positionnement entre leur rôle de conseiller et leur lien avec le service de gestion.

La Direction a répondu qu'une enquête a été réalisée et il en ressort 80 % de satisfaction de ordonnateurs au niveau national et légèrement plus en Moselle. Nous n'avons pas eu d'informations sur le panel et la méthode retenus pour cette enquête.

En Moselle, les 16 emplois de CDL actuels sont pourvus, et la DDFiP ne rencontre plus de problème e candidature.

C. Modification des horaires des accueils de proximité

La CGT a demandé un chiffrage de la fréquentation de ces accueils, ainsi qu'une enquête qualitative auprès des usagers. La Direction nous a indiqué que les accueils de proximité représentent 7 % de l'accueil en Moselle (en excluant Hayange et Saint Avold).

Nous attirons également l'attention de la Direction sur le fait que ces accueils étant assurés par les agents de l'équipe de renfort, cela fragilise les services auxquels ils doivent venir en appui.

Nous avons interpellé la Direction sur l'impossibilité de multiplier les accueils avec toujours moins d'agents, ce qui dégrade fortement les conditions de travail et le service public à la DGFIP. Vouloir rendre un accueil de qualité sur tout le territoire tout en supprimant des emplois est illusoire. La Direction envisage un rééquilibrage des horaires d'ouverture des accueils de proximité.

Vote : Contre

II. Mise en place du service relocalisé de gestion des professionnels de Forbach

Pour rappel, un service démétropolisé a été créé à Forbach pour gérer les missions des SIE du Bas-Rhin (Strasbourg, Molsheim, Haguenau). La convention signée entre les deux directions comprend les périmètres des missions transférées et le pilotage du service relocalisé. Le pilotage métier sera effectué par la direction du Bas-Rhin et la mise en place des ressources humains par celle de la Moselle. Si la situation du service relocalisé de Forbach au 1^{er} septembre 2023 est de bon augure puisque la totalité des postes ont été pourvus avec néanmoins 5 mutations internes, la CGT s'est interrogée sur des possibles sous effectifs à venir et sur la responsabilité pour la Moselle de pallier à ces postes vacants. La Direction a répondu qu'en cas de sous-effectifs sur le département, elle appliquerait un système de prorata équitable.

Concernant le fonctionnement de ce service, il est rattaché au SIE du Bas Rhin d'un point de vu métier mais dépend de la DDFiP Moselle au niveau RH. Nous avons interpellé la Direction pour savoir qui était responsable en termes de Hygiène, Sécurité et Conditions de travail. C'est la DDFiP Moselle qui est responsable sur ces questions comme pour tous les services de la Moselle.

Une fois de plus, nous avons interpellé la Direction sur le manque de places de parking au niveau du CFP de Forbach, et une fois encore, il ne semble pas y avoir de sujet selon elle.

Enfin, nous avons signalé que les horaires indiqués sur la fiches sont erronés puisqu'ils mentionnent des horaires inchangés de 7h15 à 18h45 alors qu'actuellement, ils sont établis sur la plage de 7h à 18h30. La Direction prend note et rectifiera la fiche.

Vote : Contre

III. Modifications horaires

A. Élargissement de l'expérimentation des nouveaux horaires de l'accueil personnalisé sur rendez-vous (APRDV) du SIP de Metz au CDIF

Le SIP de Metz a mis en place de nouveaux horaires d'accueil du public :

- Ouverture lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h
- APRDV : Mardi de 13h30 à 16h30 et jeudi 8h30 à 12h et 13h30 à 16h30

Cette modification n'a pas été sans conséquence sur les conditions de travail des agents, les usagers n'étant pas ou peu informés de ces changements soudains. Deux demi-journées de plus de fermeture au public au moment de la campagne de déclaration de l'impôt sur les revenus ont engendré des heurts entre usagers et créé une attente considérable les 3 demi-journées restantes.

Nous avons demandé à la Direction ce qui a justifié sa décision de mettre en place ces nouveaux horaires au moment de la campagne, qui représente un temps fort en termes d'accueil du public. Cette décision n'émane pas de la Direction locale mais est à l'initiative exclusive de la responsable du SIP de Metz Nord Ouest.

Vote : Contre

B. Modification des horaires d'accueil de la Trésorerie Metz Amendes

Nouveaux horaires :

Sans rendez-vous : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h

Sur rendez-vous : mardi et jeudi de 13h30 à 16h30

Vote : Abstention – Demande émanant des agents

Questions diverses

1/ Transfert du recouvrement des SIP vers le PRS

Une note du 16 mai 2023 de la DGFiP concernant les missions et l'organisation des SIP, prévoit le transfert du recouvrement forcé vers les PRS. Nous avons interpellé la Direction sur l'état d'avancement de cette réforme importante de nos structures.

Selon la Direction, rien n'est encore commencé en Moselle et aucun transfert ne se fera au 1^{er} janvier 2024. La note nationale prévoit une mise en place à compter de 2024 et au plus tard à la fin du Contrat d'objectifs et de moyens, soit 2027.

2/ Pointeuse du CSRH

Nous avons demandé lors du CTL du 13 octobre 2022, qu'une pointeuse soit mise en place au CSRH, à la demande des agents. La Direction nous avait alors indiqué qu'elle en chercherait une disponible ou en achèterait une début 2023.

A ce jour, aucune pointeuse installée.

La Direction nous a indiqué être en possession de la pointeuse et attendre son raccordement sur le site. Affaire à suivre ...

3/ Travaux sur le site de Forbach

Les travaux sur le site de Forbach perturbent fortement le travail des agents sur place. Le jour du CSA, des carottages ont eu lieu dans un bureau occupé par un agent en train de travailler.

La Direction reconnaît d'importants problèmes dans l'exécution ds travaux, mais remet la faute uniquement sur le maître d'œuvre.

Nous avons tout de même souligné qu'il n'était peut-être pas urgent de fusionner les SIP de Forbach, Saint Avold et Sarreguemines alors que les travaux n'étaient même pas commencés. C'est bien la Direction locale qui a choisi ce calendrier et non le maître d'œuvre.